

**DIRECTION GENERALE
ADJOINTE DES RESSOURCES,
EDUCATION ET NUMERIQUE**
Direction des Ressources humaines

DE DELEGATION DE SIGNATURE DE

Monsieur Bernard BONNEL
Attaché territorial hors classe
Directeur des Offres d'accueil
Direction générale adjointe des Solidarités

LE PRESIDENT DU CONSEIL DEPARTEMENTAL,

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L. 3221-3,

Vu la délibération du Conseil départemental, en date du 1^{er} juillet 2021, relative à l'élection du Président du Conseil départemental,

Vu l'arrêté en vigueur portant organisation des Services du Département,

Vu la délibération du Conseil départemental, en date du 1^{er} juillet 2021, relative à la délégation au Président en matière de marchés publics et accords-cadres,

Sur la proposition de Monsieur le Directeur général des services du Département,

ARRETE

ARTICLE 1 Délégation est donnée à Monsieur BONNEL, attaché territorial hors classe, Directeur des Offres d'accueil, à l'effet de signer :

- tous les actes relevant de ses activités, telles que définies dans l'arrêté d'organisation des services,

à l'exception :

- des conventions, des marchés publics et de leurs actes modificatifs, excepté :
 - les marchés et accords-cadres conclus après procédure adaptée, tels que définis par le droit en matière de marchés publics, dont le montant est inférieur à 10 000 € HT,
 - les commandes et marchés subséquents passés en exécution d'un accord-cadre signé dans la limite de 10 000 € HT,
 - les bons de commandes et les correspondances relatifs au budget de l'Accueil d'urgence et centre maternel dans la limite de 10 000 € HT,
- des actes notariés,
- des décisions qui engagent les finances du Département au-delà de 10 000 € HT,
- des correspondances aux Ministres, aux Parlementaires et au Préfet.
- les comptes rendus d'entretien professionnel des agents relevant de la Direction des Offres d'accueil.

ARTICLE 2 En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur BONNEL, la délégation de signature accordée à l'article 1 du présent arrêté sera assurée par :

- Monsieur Thierry GRUMELON, attaché territorial, Chef du service Accompagnement des établissements et services,
- Madame Aurélie GUENERIE, attaché territorial, Chef du service Accueillants familiaux enfance et adulte,
- Madame Stéphanie PLOUCHART, attaché principal territorial contractuel, Chef du service départemental d'Accueil diversifié enfance, à compter du 16 juin 2025,

à l'exception :

- des comptes rendus d'entretien professionnel.

ARTICLE 3 Délégation est donnée à Monsieur BONNEL, à l'effet de signer les ampliements et les copies conformes des actes relevant de ses activités, telles que définies dans l'arrêté d'organisation des services.

PRÉF 73

19 06 25

ARTICLE 4 Monsieur le Directeur général des services du Département et Madame le Payeur départemental sont chargés, chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié à Monsieur BONNEL, Monsieur GRUMELON, Madame GUENERIE et Madame PLOUCHART, et publié sur le site du Département de la Sarthe « www.sarthe.fr ».



Le Président du Conseil départemental,

Dominique LE MÈNER

Le Président du Conseil départemental certifie sous sa responsabilité
le caractère exécutoire de cet acte le 18 JUIN 2025
après dépôt en préfecture le 19 JUIN 2025
après publication ou notification le 24 JUIN 2025